


GUIDE

ÉTUDES EN FRANCE

 Je me connecte

 Identifiant

 Mot de passe

CONNEXION

Mot de passe oublié ?

 Je m'inscris

Campagne d'admission
pour l'année universitaire 2022-2023



SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE : Le dispositif	Page 4
2^{ÈME} PARTIE : Comment ça marche ?	Page 5
I. Je m'informe et je m'oriente	Page 5
II. Je crée mon compte	Page 7
Je saisis mes informations personnelles	Page 11
I. Ma situation personnelle	Page 13
II. Mes parcours et mes diplômes	Page 15
III. Mes compétences linguistiques	Page 16
Je remplis mon panier de formations	Page 18
Je sou mets mon dossier, je règle les frais et déclare mon paiement	Page 28
Je passe mon entretien pédagogique	Page 31
Je reçois les réponses des établissements	Page 32
Que faire suite à une admission obtenue en dehors de la plateforme ?	Page 34
Que faire suite à une admission obtenue via <i>CampusArt</i> ?	Page 37
Que faire suite à une admission à un programme d'échange ?	Page 41
Je prépare ma demande de visa	Page 43
Mes contacts	Page 45

1^{ÈRE} PARTIE : LE DISPOSITIF

a) **LES ACTEURS INSTITUTIONNELS**

La procédure « **Études en France** » (également appelée « **procédure Campus France** ») s'adresse à toute personne **résidant en Haïti** – à l'exception des ressortissants français – et souhaitant entreprendre des études supérieures en France. Elle est mise en œuvre par l'**Espace Campus France** de l'**Institut Français** en Haïti et le **Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)** de l'**Ambassade de France** à Port-au-Prince. L'Espace Campus France en Haïti, dont la mission est d'accompagner les candidats aux études supérieures et à la recherche scientifique en France, fait partie d'un réseau de plus de 250 bureaux implantés dans près de 130 pays à travers le réseau diplomatique et culturel français à l'étranger, et travaillant conjointement avec l'**Agence publique Campus France**¹ basée à Paris. Cette dernière est chargée de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la mobilité internationale ; elle est placée sous la double tutelle du **Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE)** et du **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)**.

b) **LA MARCHÉ A SUIVRE**

Pour obtenir une admission à un établissement d'enseignement supérieur en France pour l'année universitaire 2022-2023 (rentrée de septembre 2022), vous devez vous connecter au portail <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance> afin de créer un compte et déposer votre dossier, **entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre 2021 pour la 1^{ère} année de Licence (ainsi que la 1^{ère} année donnant accès aux études de santé), et jusqu'au 1^{er} janvier 2022 pour tout autre niveau et parcours (2^{ème} et 3^{ème} années de Licence, Licence Professionnelle, 1^{ère} et 2^{ème} années de Master, Diplôme d'ingénieur, Brevet de Technicien Supérieur - BTS, Bachelor Universitaire de Technologie - BUT, Bachelor, Mastère, Master of Science - MSc, etc...).**

Le présent guide décrit la procédure à suivre ; c'est votre compagnon de route !

Josemar St Victor

Responsable de l'Espace Campus France en Haïti
campusfrance@institutfrancaishaiti.org

¹ Il ne faut pas donc confondre les « Espaces Campus France (ECF) » et l'« Agence Campus France ». Les ECF sont des services des *Ambassades de France* et des *Instituts Français* à l'étranger, alors que l'« Agence Campus France » est un opérateur public dépendant directement du Ministère des Affaires Étrangères et dont le siège est à Paris.

2^{ÈME} PARTIE : COMMENT ÇA MARCHE ?

I. JE M'INFORME ET JE M'ORIENTE

a) JE PRENDS CONNAISSANCE DU CALENDRIER (ETABLISSEMENTS CONNECTES) :

« J'IDENTIFIE LE NIVEAU D'ENTRÉE OU LE PARCOURS D'ÉTUDES QUI ME CORRESPOND » :	« SELON MA SITUATION, CE QUE JE DOIS FAIRE ET QUAND JE DOIS LE FAIRE » :			
	① Je crée mon compte sur : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance	② Je sou mets mon dossier et je paie les frais.	③ Je reçois les réponses des établissements.	④ Je fais mon choix définitif.
↓	↓	↓	↓	↓
• 1 ^{ère} année de Licence ou 1 ^{ère} année Accès Spécifique Santé ► Université (DAP ² blanche)	À partir du 01/10/2021	Jusqu'au 15/12/2021	Au plus tard le 31/03/2022	Jusqu'au 15/05/2022
• 1 ^{ère} année ► École d'Architecture (DAP jaune)	À partir du 01/10/2021	Jusqu'au 15/12/2021	Au plus tard le 31/03/2022	Jusqu'au 15/05/2022
• 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année de Licence • 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année de Master • Diplôme d'ingénieur • Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) • Brevet de Technicien Supérieur (BTS) • Bachelor, Mastère, Msc et autres diplômes non-nationaux	À partir du 01/10/2021	Jusqu'au 01/01/2022	Au plus tard le 31/03/2022	Jusqu'au 15/05/2022
<ul style="list-style-type: none"> Autres procédures : PARCOURSUP, CAMPUSART Établissements <u>non connectés</u> à la procédure « Etudes en France », c'est-à-dire qui ne figurent pas sur cette liste : https://ressources.campusfrance.org/pratique/eef/fr/etablisements_connectes_fr.pdf 	① Je me connecte à l'application de candidature (<i>Parcoursup</i> , <i>CampusArt</i>) ou alors je m'adresse directement à l'établissement visé en suivant sa propre procédure de candidature.	② Une fois l'admission obtenue, j'applique la démarche décrite à la page 34 de ce guide en déposant mon dossier sur la plateforme « Etudes en France/Campus France » afin que mon admission soit validée par l' <i>Espace Campus France en Haïti</i> . Une fois mon dossier validé, je téléchargerai l' <i>attestation d'acceptation ou accord préalable d'inscription</i> , document obligatoire pour ma demande de visa étudiant.		

² Demande d'Admission Préalable

b) JE REFLECHIS A MON PROJET

Je m'interroge :

- **Quelle filière ou quel diplôme choisir, selon mon niveau d'études et mes objectifs professionnels ?**
 - *Un diplôme national professionnel (cycle court) ? (Brevet de Technicien Supérieur – BTS)*
 - *Un diplôme national de l'enseignement supérieur (cycle long) ? (Licence ou Bachelor Universitaire de Technologie – BUT sur 3 ans, Master sur 2 ans, Diplôme d'ingénieur sur 5 ans...)*
 - *Un diplôme délivré par l'État ? (Licence, Master, Diplôme d'ingénieur, BTS, BUT...)*
 - *Un diplôme d'établissement dépendant de la seule compétence d'une institution d'enseignement ? (Diplôme d'université, Mastère, etc...)*
- **Quel établissement choisir ?**
 - *Un établissement public où ma formation sera financée par l'État français ? (universités, grandes écoles, écoles d'ingénieur Polytech, etc...)*
 - *Un établissement privé payant ? (universités catholiques, écoles de commerce...)*
- **À quel(s) métier(s) mène la formation qui m'intéresse ?**
- **Où me loger durant mon séjour d'études en France ?**
- **Suis-je en mesure de financer ma scolarité et mon séjour en France ? Suis-je éligible aux *Bourses du Gouvernement Français* à d'autres programmes de financement public français? Comment savoir si je réponds aux conditions financières exigées par le Consulat pour l'obtention du *visa* ?**

Pour pouvoir répondre au mieux à ces questions et construire un projet d'études cohérent et viable, je m'informe via le site internet de l'Agence Campus France, www.campusfrance.org, et, au besoin, je contacte l'Espace Campus France de l'Institut Français en Haïti en écrivant à campusfrance@institutfrancaishaiti.org.

II. JE CRÉE MON COMPTE

Je me connecte à l'application « Études en France » :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>

Je clique sur « Je m'inscris » et sélectionne « *Espace Campus France Haïti* » dans le menu déroulant (je clique sur « CONNEXION » si je dispose déjà d'un compte).

Attention : Lors de la création de mon compte, je dois cocher la case « *J'accepte de recevoir sur mon adresse mail personnelle des informations sur les études en France* ». Je recevrai alors toutes les notifications par courriel (validation du dossier, rendez-vous pédagogique, décision des universités, paiement des frais de traitement, etc.).

Ensuite, je renseigne mes informations personnelles. Pour cette étape, je dois disposer :

- 1) d'un document d'identité (mon passeport, ma carte d'identification nationale ou mon permis de conduire) ;
- 2) d'une photo récente sur support électronique (format passeport) ;
- 3) d'une adresse mail valide pour recevoir le mail de confirmation ainsi que mon numéro de dossier.

Capture d'écran / Figure 1 : Création du compte

Je crée mon compte

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.

Espace Campus France

Tout d'abord, je sélectionne mon Espace Campus France.

Mon Espace Campus France * :

Adresse électronique

Cette adresse me servira d'identifiant pour accéder à mon compte, et, si je l'accepte, pour recevoir des messages d'information de la part de mon Espace Campus France et des établissements auprès desquels je souhaite candidater.

Adresse électronique * :

Confirmation de l'adresse électronique * :

Identité

Nom de famille * :

Autres noms (patronyme) :

Prénom * :

Sexe * :

Date de naissance * :

Pays de naissance * :

Lieu de naissance * :

Pays de nationalité * :

Pièce d'identité

Pour finaliser mon compte, je remplis avec soin les informations ci-dessous telles qu'elles apparaissent sur ma pièce d'identité.

Type de pièce d'identité * :

Date de limite de validité :

Numéro de pièce d'identité * :

Pays de délivrance de la pièce d'identité * :

Divers

J'accepte de recevoir sur mon adresse mail personnelle des informations relatives à mes dossiers

J'accepte de recevoir sur mon adresse mail personnelle des informations sur les études en France

Je souhaite m'inscrire au réseau France Alumni. Les données suivantes seront transmises à France Alumni : nom, prénom, email, cursus académique (diplôme, année d'obtention, établissement d'enseignement secondaire ou supérieur), cursus professionnel s'il existe, formation pour laquelle je demande un visa.

Pour les mineurs qui n'ont pas de pièce d'identité: vous pouvez mettre la pièce d'identité d'un de vos parents et joindre un extrait d'acte de naissance

A cocher

[Accueil](#) / **Confirmation de la création**

Confirmation de la création

Votre demande de création de compte est en cours de traitement.
Un courrier électronique a été envoyé à l'adresse que vous avez spécifiée.
Ce courrier contient un lien sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte.
Si vous ne recevez pas de courrier électronique d'ici 24 heures, merci de contacter votre espace Campus France.

Après la création de mon compte, je reçois un courrier électronique contenant un lien sur lequel je dois cliquer afin d'activer mon compte. Le lien est valide pour 24 heures.

Capture d'écran / Figure 2 : Création du compte

Expéditeur: "ne-pas-repondre.etudesenfrance@diffusion.diplomatie.gouv.fr".
Objet: "Etudes en France : confirmation de création de compte".

Fwd: Etudes en France : confirmation de création de compte :

Bonjour

Votre demande de création de compte Etudes en France a été traitée.

Vous devez maintenant cliquer sur le lien suivant :

<http://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/confirmerCompte.html?ticket=8639b1a0-3813-4846-8c15-8d9d980c6319>

Si le lien ne s'affiche pas correctement, copier le texte ci-dessus dans la barre de votre navigateur.

Attention, ce lien expirera dans 48 heures.

Cordialement,

Ce message a été envoyé automatiquement. Nous vous remercions de ne pas répondre.

Si je ne reçois pas le message, je me souviendrai qu'il est **INUTILE DE CONTACTER L'ESPACE CAMPUS FRANCE.**

J'essaierai l'une des techniques suivantes :

- 1) Je regarde dans mes spams !
- 2) Je change de navigateur internet !
- 3) Je crée un nouveau compte avec une autre adresse électronique et le n° d'un nouveau document d'identité !

Pour confirmer la création de mon compte, je saisis mon adresse e-mail et définis votre mot de passe en faisant attention à bien respecter les consignes ci-dessous :

Capture d'écran / Figure 3 : Création du compte



Études en France
univavignon

[Accueil](#) > **Saisie du mot de passe**

Saisie du mot de passe

Pour confirmer la création de votre compte, vous devez saisir votre email et définir votre mot de passe.

Adresse électronique * :

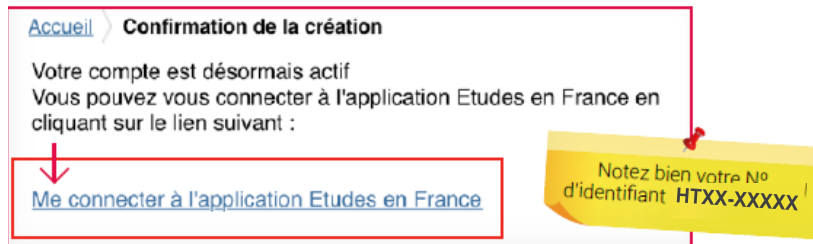
Mot de passe * :

Confirmation du mot de passe * :

Le mot de passe doit :

- avoir entre 8 et 15 caractères
- respecter au minimum trois des règles suivantes :
 - avoir au moins une minuscule
 - avoir au moins une majuscule
 - avoir au moins un chiffre
 - avoir au moins un caractère spécial (hors caractères alphabétiques et numériques)

[Confirmer la création de mon compte](#)



[Accueil](#) > **Confirmation de la création**

Votre compte est désormais actif
Vous pouvez vous connecter à l'application Etudes en France en cliquant sur le lien suivant :

[Me connecter à l'application Etudes en France](#)

Notez bien votre N° d'identifiant HTXX-XXXXX !

III. JE REMPLIS MON DOSSIER

Une fois mon compte activé, je me connecte à <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance> avec mon adresse e-mail comme identifiant et le mot de passe que j'ai créé.

Je clique sur « **Je suis candidat** » pour commencer à **remplir mon dossier**.

Capture d'écran / Figure 4 : Je remplis mon dossier



Pour compléter mon dossier, je dois téléverser les **fichiers** des documents suivants :

- 1) **Mon document d'identité (Passeport, Carte d'identification nationale ou Permis de conduire)**
- 2) **Mes derniers relevés de notes, diplômes (à partir du bac), attestations et certificats obtenus**
N.B. : Pour les élèves de Terminale : relevés de notes de 2^{nde} ou 2^{ndaire} II, de 1^{ère} ou 2^{ndaire} III et du premier contrôle de Terminale)
- 3) **Une photo passeport récente**
- 4) **Mon CV (en format PDF)**

Mes documents scannés doivent être lisibles.

Je sélectionne les établissements auxquels je souhaite adresser une demande d'admission (ou « formuler un vœu ») et je rédige un texte de motivation pour chaque vœu. Tout en respectant le nombre maximal de caractères autorisé (1500 caractères), je prends le soin de rédiger des textes structurés, cohérents, et pertinents afin de justifier mes choix de formation par rapport à mes objectifs professionnels.

Capture d'écran / Figure 5 : Je remplis mon dossier

The screenshot shows the 'Études en France' application portal. At the top, there is a navigation bar with four tabs: 'Je suis candidat', 'Je suis accepté', 'Ma messagerie', and 'Mon compte'. Below the navigation bar, the main heading is 'Études en France'. Underneath, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Je suis candidat'. The 'Je suis candidat' section is highlighted with a red box. It contains three main steps, each with a right-pointing arrow icon: '1 - Je saisis mon dossier', '2 - L'espace Campus France vérifie mon dossier', and '3 - Les établissements examinent mes candidatures'. The first step, '1 - Je saisis mon dossier', is also highlighted with a red box and has a dropdown arrow on its right side. Below this, the section 'Je saisis mes informations personnelles' is highlighted with a red box. Under this heading, there is a sub-heading 'Mes informations personnelles' and a note: 'Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être renseignés.' Below this, there is a text prompt: 'Je déplie chacune des parties ci-dessous'. Finally, there are three expandable sections, each with a right-pointing arrow icon and the word 'Incomplet' in orange text: 'Ma situation personnelle actuelle', 'Mon parcours et mes diplômes', and 'Mes compétences linguistiques'.

1. Je saisis mes informations personnelles

1.1. Ma situation personnelle

Capture d'écran / Figure 6 : Ma situation personnelle

Ma situation personnelle actuelle **Incomplet**

Identifiants et photo

Manque justificatif

Mon email (connexion et contact) :	Photographie d'identité : <i>Non renseigné</i>
Mon identifiant Etudes en France :	Scanner une photographie d'identité d'environ 26 mm de large et 32 mm de haut de qualité 300 DPI. Le fichier doit être au format JPG ou PNG et ne doit pas dépasser une taille de 50
Antenne qui traite mon dossier :	

[Modifier ma photo](#)

Vous devez joindre obligatoirement une photo d'identité qui ne doit pas dépasser 50 Ko. Pour convertir ou compresser un fichier d'image, vous pouvez télécharger un programme spécifique tel qu'Image resizer.

Identité

Manque justificatif

[Modifier Justificatifs\(0\)](#)

Vous devez joindre une photocopie de votre pièce d'identité

Nom de famille :	Prénom :
Autre nom (patronyme) :	Sexe :
Date de naissance :	Type de pièce d'identité :
Pays de naissance :	Numéro de pièce d'identité :
Lieu de naissance :	Pays de délivrance de la pièce d'identité : Haïti
Pays de nationalité :	Date limite de validité :

Renseignez votre identité et vos coordonnées et scannez votre pièce d'identité recto/verso: carte nationale d'identité ou carte de séjour ou passeport ou récépissé, etc.

Capture d'écran / Figure 7 : Statut particulier

Le « statut particulier » distingue les titulaires de bourse ou du bac français, entre autres. Toute indication faussée ou inexacte est susceptible de porter préjudice au traitement du dossier.



Statut particulier
 Merci de préciser si vous êtes dans l'un des cas particuliers suivants, ou de cocher la case "Je ne suis dans aucun des cas mentionnés ci-dessus".

Bourse :

Autre cas :

Je ne suis dans aucun des cas mentionnés ci-dessus

Si vous n'êtes pas boursier et ou n'avez pas de statut particulier cochez « Je ne suis dans aucun des cas mentionnés ci-dessus ».

Même enregistré, vous pourrez modifier les données tant que votre dossier ne sera pas soumis.

Merçi de préciser si vous êtes dans l'un des cas suivants, ou cochez la case

Bourse :

Autre cas :

- Bourse des programmes d'actions de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)
- Bourse du programme Erasmus +
- Bourse du programme Erasmus Mundus
- Bourses de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
- Bourses de la coopération, du gouvernement français
- Bourses d'excellence Eiffel
- Bourse de l'Union Européenne

Si vous êtes boursier, choisissez le programme de bourse dans le menu déroulant ci-dessous.

Dans "Autres cas", cochez dans le menu déroulant votre éventuel statut particulier.

1.2. Mon parcours & mes diplômes

Je renseigne chaque année depuis le Baccalauréat en ajoutant une ligne par année et en y joignant un justificatif pour chacune (bulletin, relevés de notes, lettre de stage ou de travail, attestation, certificat ou diplôme). Je dois préciser mes occupations pour chaque année : poursuite d'études, emploi, stage, etc. Si je ne dispose pas de justificatif pour une année, j'y joins une lettre explicative. Si mes documents sont émis dans une autre langue que le français, je prends le soin de les faire traduire par un traducteur assermenté³. Dans le dossier, je n'oublierai pas d'ajouter également le document original. Je m'évertue à bien scanner mes documents pour qu'ils soient suffisamment **l i s i b l e s** (format maximum pour chaque document : 300 Kilobytes en pdf, jpeg ou png).

Pour ajouter un cursus ou une année, je sélectionne l'une des options suivantes dans le menu déroulant :

- « Bac ou équivalent »
- « Année d'études supérieures »
- « Autre activité » (stage, séminaire, autre formation, distinction extra-scolaire ou socio-professionnelle, etc...)

³ Si je ne connais pas de traducteur assermenté, je me rapproche de l'*Alliance Française* ou de l'*Institut Français* le plus proche.

1.3. Mes compétences linguistiques

Si le français a été ma principale langue d'enseignement durant mon parcours d'études antérieur, au moins durant 3 ans, je serai dispensé(e) de toute certification de français dans le cadre de la procédure « Études en France ». Toutefois, il m'est fortement recommandé de me doter d'une certification de langue française pour compléter mon dossier.

Pour toute demande de certification de langue française, je m'adresserai à l'*Institut Français en Haïti*, sis à Port-au-Prince. Si je vis en province, je contacterai l'*Alliance Française* la plus proche (Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Jacmel, Jérémie).

<p><u>Alliance Française du Cap-Haïtien</u> Du mardi au vendredi de 08h30 à 17h30 + samedi de 08h30 à 17h00</p>	<p>BP 190, Rue 15-16 B HT1110, Cap-Haïtien, Haïti (+509) 2260-3290 / 4687-3469 info.cap@alliancefrancaise-haiti.org</p>
<p><u>Alliance Française des Cayes</u> Du mardi au vendredi de 09h00 à 18h00 + samedi de 09h00 à 17h00</p>	<p>Angle des rues Mgr Maurice et Nicolas Geffrard HT8110, Cayes, Haïti (+509) 2270-3298 / 3812-7418 dir.lescayes@alliancefrancaise-haiti.org</p>
<p><u>Alliance Française des Gonaïves</u> Du mardi au vendredi de 08h30 à 17h30 + samedi de 08h30 à 17h00</p>	<p>BP24, Rue Fabre Nicolas GEFFRARD HT4110, Gonaïves, Haïti Place de la Cathédrale (+509) 2258-4973 dir.gonaives@alliancefrancaise-haiti.org</p>
<p><u>Alliance Française de Jacmel</u> Du mardi au samedi de 08h30 à 18h00</p>	<p>BP 87, 37 avenue de la liberté HT9110, Jacmel, Haïti (+509) 3626-0424 info.jacmel@alliancefrancaise-haiti.org</p>
<p><u>Alliance Française de Jérémie</u> Du mardi au samedi de 09h à 17h00</p>	<p>Angle Rues Borde et Rochasse HT7110, Jérémie, Haïti (+509) 3871-2352 dir.jeremie@alliancefrancaise-haiti.org</p>
<p><u>Institut Français de Port-au-Prince</u> Lundi : 9h-13h + 14h-15h Mardi : 14h-15h Mercredi : 9h-13h + 14h-15h Jeudi : 9h-13h Vendredi : 9h-13h + 14h-15h Samedi : 9h-13h</p>	<p>99, avenue Lamartinière Bois-Verna BP 131 HT-6113 Port-au-Prince (+509) 2811-4411 Pour les TEF et TCF : test@institutfrancaishaiti.org Pour le DELF : infocours@institutfrancaishaiti.org</p>

➤ Pour plus d'infos sur les certifications :

<https://www.france-education-international.fr/langue-francaise-evaluation-certifications>

Comment indiquer mes compétences linguistiques ?



Capture d'écran / Figure 8 : Mes compétences linguistiques

Mes tests et examens de français (sauf cas de dispense, une certification en français TCF/DELF B2/DALF est obligatoire).

Ajouter un test de type : TCF SO + TCF option orale et option écrite [Ajouter]

Aucun test

Mon niveau de français

J'ai passé tout ou partie de ma scolarité en français : []

J'ai déjà étudié le français : []

Mes séjours en France

Aucun séjour en France

Mon niveau d'anglais (et autres langues)

J'ai étudié l'anglais : []

Justificatifs: (0)

Les rubriques « Mes séjours en France » et « Mon niveau d'anglais (et autres langues) » sont facultatives. Vous pouvez ne rien préciser.

Néanmoins, la saisie du niveau d'anglais est obligatoire si vous ajoutez des formations en anglais. Si vous déclarez un test d'anglais, vous devez joindre un justificatif.

J'ai passé tout ou partie de ma scolarité en français * : Non

J'ai déjà étudié le français * : Oui

Non

Langue maternelle

Enregistrer

2. Je remplis mon panier de formations

Je peux effectuer jusqu'à 7 demandes d'admission en tenant compte du nombre maximal de demandes autorisées pour chaque type de formation :

PANIER DE FORMATIONS : TYPES DE PARCOURS ET D'ETABLISSEMENT	NOMBRE MAXIMAL DE DEMANDES AUTORISEES (« VŒUX »)
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année de Licence ou « L1 » à l'université : <i>N.B. : Pour les études de santé : La « Licence Accès-Santé (L.AS) » et le « Parcours Accès Spécifique Santé(PASS) » ont remplacé la « Première Année Commune aux Études de Santé (PACES)</i> 	3 demandes ou vœux
Diplôme d'Architecture (de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année) au sein des « Écoles Nationales d'Architecture (ENSA) »	2 demandes ou vœux
Autres parcours à l'université (après la L1) : <ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} ou 3^{ème} année de Licence (L2, L3) • Licence Professionnelle (LP) • 1^{ère} ou 2^{ème} année de Master⁴ (M1, M2) 	7 demandes ou vœux
Parcours de cycle court (Bac+2) dans un lycée, un Institut Universitaire de Technologie (IUT) ou un autre type d'établissement de formation professionnelle et technique <ul style="list-style-type: none"> • Brevet de technicien Supérieur (BTS) • Bachelor Universitaire de technologie (BUT) 	7 demandes ou vœux
Consortium Polytech (réseau de 15 écoles d'ingénieurs publiques)	7 demandes ou vœux
Autres cursus offerts par des établissements essentiellement privés (diplômes non-nationaux) : mastère, bachelor, master of science, etc...	7 demandes ou vœux

⁴ Master indifférencié : « master recherche » ou « master professionnel »

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN REMPLIR MON « PANIER DE FORMATIONS »

Pour bien constituer mon « panier de formations », c'est-à-dire choisir les études qui m'intéressent, je dois me souvenir des consignes suivantes :

1. Si je souhaite entrer en 1^{ère} année d'études supérieures (après le Bac), je coche l'option « **1^{ère} année de licence au sein d'une université** ».
2. Si je souhaite entrer dans une **école d'architecture**, en 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année de licence, en master ou autres, je coche l'option « **Diplôme d'architecture (licence, master, HMONP⁵)** ».
3. Si je vise une formation au niveau master ou si je souhaite accéder à toutes les offres, je coche l'option « **Toutes les formations** ».
4. J'utilise des mots-clés pour trouver le cursus qui m'intéresse. La meilleure combinaison pour trouver sa formation est de mettre comme mots-clés : le diplôme visé (licence, master, BUT, BTS) + un mot significatif de l'intitulé de la formation + le nom de l'établissement ou de la ville (exemple : un étudiant qui veut candidater en Master 1, en physiologie, à l'Université de Rouen va saisir : « Master recherche physiologie Rouen »). Le système va donc filtrer toutes les offres de formation disponibles et afficher celles répondant à mes critères de recherche.

La capture d'écran suivante peut m'aider à mieux comprendre :

⁵ Habilitation à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (HMONP)

Capture d'écran / Figure 9 : Je remplis mon panier de formations



5. Je m'informe sur le statut juridique de l'établissement qui m'intéresse (public ou privé ?), car cette distinction déterminera le montant des frais de scolarité qui me sera exigé (les établissements publics, financés par l'État, appliquent des droits de scolarité réduits ; les privés exigent des tarifs plus élevés). Pour le cycle de Licence, les droits de scolarité s'élèvent à 170 € pour les étudiants ressortissants de pays membres de l'Union Européenne (UE), et de 2770 € pour les étudiants extra-européens. Pour le cycle de master, 243 € pour les étudiants ressortissants de l'UE et 3770 € pour les extra-européens. Toutefois, des étudiants extra-européens peuvent obtenir des exonérations partielles ou totales des droits d'inscriptions. → Pour en savoir plus : <https://www.campusfrance.org/fr/droits-differencies>

6. Parmi les établissements, dans la catégorie « université » (74 en tout), je distingue les « universités publiques » (69) des « universités catholiques » qui sont privées (5 : Angers, Lille, Lyon, Paris et Toulouse).

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

7. Je me renseigne sur la typologie des établissements d'enseignement supérieur en France : je ne confonds pas les « universités » aux « grandes écoles » ou aux « écoles d'ingénieur ».

Les « Écoles Normales Supérieures (ENS) », les « Instituts d'Études Politiques (IEP – Sciences PO) », entre autres, sont dénommés « **grandes écoles** ». Cette catégorie d'établissements délivre des diplômes de niveau Bac+5 (5 années d'études après le Bac) correspondant au grade de Master et dispensent de nombreuses formations en anglais.

L'admission aux « grandes écoles » est plus sélective qu'aux « universités ». Elle se fait par voie de concours après 2 ans de CPGE (*Classes Préparatoires aux Grandes Écoles*), sur titre, ou directement après le Bac. Le coût des études dans une « grande école » (même publique) est plus élevé qu'à l'université.

8. Je garde en mémoire la durée pour préparer une *Licence* ou un *Master* en France, **selon mon année ou niveau d'entrée** :

8.1. La Licence (Bac+3, c'est-à-dire s'étendant sur 3 années après le Bac) :

- ✓ Je peux accéder à la *Licence 1* en France (ou « L1 », 1^{ère} année de Licence) si j'ai uniquement le Bac.
- ✓ Je peux accéder à la *Licence 2* en France (ou « L2 », 2^{ème} année de Licence) après avoir validé au moins une première année de licence (ou un titre équivalent) dans un établissement d'enseignement supérieur en Haïti ou ailleurs.
- ✓ Je peux accéder à la *Licence 3* (ou « L3 », 3^{ème} année de Licence) après avoir validé au moins la première et la deuxième année de licence (ou des titres équivalents) dans un établissement d'enseignement supérieur en Haïti ou ailleurs.

8.2. Le Master (après une Licence Bac+3 en France ou Bac+4 en Haïti après soutenance de mémoire) :

- ✓ Je peux accéder au *Master 1* (ou « M1 », 1^{ère} année de master) en France après avoir validé ma Licence en Haïti ou ailleurs.

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

- ✓ Je peux accéder au *Master 2* (ou « M2 », 2^{ème} année de master) en France après avoir validé un niveau post-Licence en Haïti ou ailleurs (*Maitrise, Diplôme d'Études Supérieures, Diplôme d'ingénieur Bac+5, etc...*).

N.B. : Je me rappelle toutefois que même si j'ai déjà atteint le niveau d'études requis, l'établissement se réserve le droit de m'accorder l'admission ou pas (capacité d'accueil de la formation, qualité de mon dossier par rapport aux autres, mes notes, mon projet, ma motivation...)

9. Si je suis en classe Terminale (NS4) au moment de ma demande d'admission, je peux candidater à la 1^{ère} année de *Licence* en France pour l'année prochaine (2021-2022), c'est-à-dire à la rentrée de septembre 2021. Toutefois, pour faire ma demande de visa après avoir obtenu l'admission à l'université, je devrai attendre les résultats du bac et obtenir mon diplôme d'études secondaires.
10. Si je choisis une formation au niveau *Master*, je dois m'assurer avoir déjà validé ou être sur le point de valider mon cycle de *Licence* et soutenu mon mémoire de sortie.
11. Si je choisis une formation indiquant « procédure parallèle », je dois me rapprocher de l'établissement concerné pour suivre la procédure complémentaire à la démarche de l'Espace Campus France (c'est le cas des écoles d'ingénieur Polytech). Si je ne le fais pas, ma demande d'admission ne sera pas prise en compte. Je trouverai les coordonnées de l'établissement à la rubrique « Panier de formations », sur le site web de l'établissement accessible via n'importe quel moteur de recherche.
12. Si je choisis un établissement indiquant « établissement non-connecté », je dois me rapprocher de cette institution pour m'informer de la procédure à suivre afin de procéder à ma demande d'admission. Je trouverai les coordonnées de l'établissement à la rubrique « Panier de formations », sur le site web de l'établissement accessible via n'importe quel moteur de recherche.

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

13. Si je choisis un IAE (Institut d'Administration des Entreprises), je prends le soin de me renseigner sur les critères d'admission spécifiques à ce type d'établissement. En plus des exigences académiques générales, les candidats aux IAE doivent fournir, entre autres : les résultats obtenus à un test d'aptitude à la gestion (*TAGE-MAGE, IAE Score Message-SIM ou GMAT*) ou à un test de maîtrise de l'anglais (*TOEIC, TOEFL iBT, IELTS*).
14. Si je ne trouve pas la formation recherchée ou s'il est indiqué « formation fermée par l'établissement » « point d'entrée fermé », je saurai qu'il s'agit de l'un des cas suivants :
- × La formation n'existe plus dans le catalogue de formations.
 - × La formation n'est pas ouverte aux étudiants étrangers ou proposée uniquement en apprentissage ou contrat de professionnalisation.
15. Si je vise une formation spécialisée ou complémentaire dans le domaine de la santé, je me garde de choisir *un Diplôme d'Université (DU)* ou un *Diplôme Inter-Universitaire (DIU)*. Je dois me rappeler que selon la circulaire interministérielle du 31 Août 2012 relative aux dispositifs d'accueil en formation en France d'étudiants et de professionnels médicaux et paramédicaux de l'étranger, une admission à un DU ou à un DIU dans une spécialité de santé ne peut pas justifier la délivrance d'un visa étudiant.
- ↳ Sources : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/09/cir_35835.pdf
16. Si je souhaite candidater au programme « *Bourses du Gouvernement Français (BGF)* » ou « *Bourses BRH⁶ de l'Amitié France-Haïti* » en Master, je dois choisir des formations au niveau *Master 2* (ou un Doctorat, si je suis déjà titulaire d'un M2). Les candidatures aux « *Bourses d'Excellence Eiffel* » doivent viser les niveaux Master 1, Master 2 ou Doctorat...
17. Pour mieux connaître les parcours d'études aux niveaux Licence et Master, je consulte le catalogue des formations de Campus France : <https://cataloguelm.campusfrance.org>. Pour trouver des formations au niveau Master, je peux également utiliser le moteur de recherche <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>.

⁶ Banque de la République d'Haïti

Capture d'écran / Figure 10 : je remplis mon panier de formations

J'ajoute une formation à mon panier

Je cherche une formation particulière

(L'accès à certaines formations est soumis à des règles particulières)

[Règles de constitution du panier de formations](#)

- 1ère année de licence au sein d'une université ?
- Diplôme d'Architecture (licence, master, HMONP) ?
- Toutes les autres formations ?

Je recherche des formations

ex.: master chimie Nantes

[Voir la carte de France avec les régions et les départements](#)

Région : Indifférent

Département : Indifférent

Ville : Indifférent

Rechercher

Réinitialiser

[Moins d'options](#)

J'ajoute une formation à mon panier

[Voir le panier](#)



Je cherche une formation particulière

(L'accès à certaines formations est soumis à des règles particulières)

[Règles de constitution du panier de formations](#)

- 1ère année de licence au sein d'une université ?
- Diplôme d'Architecture (licence, master, HMONP) ?
- Toutes les autres formations ?

Je recherche des formations

ex.: master chimie Nantes

Mention MESR : Droit

Région : Indifférent

Département : Indifférent

Ville : Indifférent

Rechercher

Réinitialiser

[Voir la carte de France avec les régions et les départements](#)

Je sélectionne ma formation

- [-] Général
- [+] Licence
 - [+] Droit
 - [+] Droit, économie, gestion
 - [+] Droit, sciences politique et sociales

Bien faire attention aux libellés des formations.

Figure 10.1 : 1^{ère} année de Licence (exemple : Droit)

Je sélectionne ma formation ?

- droit **année 1** [Sélectionner](#)
 - Droit, économie, gestion
 - Droit **année 1** [Sélectionner](#)
 - Droit général **année 1** [Sélectionner](#)
 - Droit privé **année 1** [Sélectionner](#)
 - Droit public **année 1** [Sélectionner](#)
 - Langues étrangères appliquées **année 1** [Sélectionner](#)
 - administration publique [Sélectionner](#)
 - droit **année 1** [Sélectionner](#)
 - Droit, sciences politique et sociales [Sélectionner](#)

Je choisis mon année d'entrée année 1 (bac + 1) ?

Je sélectionne un établissement parmi ceux qui proposent cette formation ?

Pour la formation suivante : licence Droit, sciences politique et sociales mention droit

- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - Ecole de droit de la Sorbonne (EDS)
 - EDS - Département Licence - Etudes juridiques générales [Sélectionner](#)

Je relis la fiche de la formation choisie


licence Droit, sciences politique et sociales mention droit (année 1) Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne - Ecole de droit de la Sorbonne (EDS) - EDS - Département Licence - Etudes juridiques générales

Ajouter la formation sélectionnée à mon panier
Retourner au panier de formations

S'il reste encore un, + cliquer pour aller jusqu'au bout de l'arborescence.

Prenez connaissance de la fiche informations sur la formation (pré-requis, procédure d'admission parallèle, incohérence de niveau d'études, cout, langue d'enseignement).

Figure 10.2. : Diplôme d'architecture (de la 1^{ère} à la 5^{ème} année)

J'ajoute une formation à mon panier [Voir le panier](#) 

Je cherche une formation particulière
(L'accès à certaines formations est soumis à des règles particulières)
[Règles de constitution du panier de formations](#)

1ère année de licence au sein d'une université ?
 Diplôme d'Architecture (licence, master, HMONP) ?
 Toutes les autres formations ?

Je recherche des formations

ex.: master chimie Nantes

[Plus d'options](#)

Je sélectionne ma formation ?

Général

- Diplôme des écoles d'architecture**
 - Diplôme d'Etat d'architecte (grade de master) **année 1, année 2** [Sélectionner](#)
 - Diplôme d'Etat d'architecte (grade de master) **année 1, année 2** [Sélectionner](#)
 - Diplôme d'études en architecture (grade de licence) **année 1, année 2, année 3** [Sélectionner](#)
 - Diplôme d'études en architecture (grade de licence) **année 1, année 2, année 3**** [Sélectionner](#)
 - Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre **année 1** [Sélectionner](#)

Je choisis mon année d'entrée ?

Je sélectionne un établissement parmi ceux qui proposent cette formation ?
Pour la formation suivante : Diplôme d'études en architecture (grade de licence)

- Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne
 - Site de Rennes [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand
 - Site de Clermont-Ferrand [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble
 - Site de Grenoble [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne la Vallée
 - Site de Champs-sur-Marne [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille
 - Site de Marseille [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy
 - Site de Nancy [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes
 - Site de Nantes [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSA)
 - Site de Damétal [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville
 - Site de Paris [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine
 - Site de Paris [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne
 - Site de Saint-Etienne [Sélectionner](#)
- Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg

S'il reste encore un, + cliquer pour aller jusqu'au bout de l'arborescence.

Figure 10.3. : Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

J'ajoute une formation à mon panier [Voir le panier](#)

Je cherche une formation particulière
(L'accès à certaines formations est soumis à des règles particulières)

[Règles de constitution du panier de formations](#)

1ère année de licence au sein d'une université ?
 Diplôme d'Architecture (licence, master, HMONP) ?
 Toutes les autres formations ?

Je recherche des formations

ADIUT MAROC
ex: master chimie Nantes

[Plus d'options](#)

Je sélectionne ma formation ?

Général
 Diplôme universitaire de technologie

- Carrières juridiques **année 1** [Sélectionner](#)
- Carrières sociales
- Chimie
- Génie biologique
- Génie chimique, génie des procédés
 - Génie civil - construction durable **année 1** [Sélectionner](#)
 - Génie électrique et informatique industrielle **année 1** [Sélectionner](#)
 - Génie industriel et maintenance **année 1** [Sélectionner](#)
 - Génie mécanique et productique **année 1** [Sélectionner](#)

Je choisis mon année d'entrée année 1 (bac + 1) ?

Je sélectionne un établissement parmi ceux qui proposent cette formation ?
Pour la formation suivante : DUT Informatique

ADIUT Maroc

- IUT A de Lille 1 - site de Villeneuve d'Ascq [Sélectionner](#)
- IUT d'Aix-Marseille - site d'Aix-en-Provence Gaston Berger [Sélectionner](#)
- IUT d'Aix-Marseille - site d'Arles [Sélectionner](#)
- IUT d'Amiens - site d'Amiens [Sélectionner](#)
- IUT d'Annecy - site d'Annecy-le-Vieux [Sélectionner](#)
- IUT d'Orléans - site d'Orléans [Sélectionner](#)
- IUT d'Orsay - site d'Orsay [Sélectionner](#)
- IUT de Bayonne, Pays Basque - site d'Anglet [Sélectionner](#)
- IUT de Belfort-Montbéliard - site de Belfort [Sélectionner](#)
- IUT de Blagnac - site de Blagnac [Sélectionner](#)

S'il reste encore un, + cliquer pour aller jusqu'au bout de l'arborescence.

3. Je soumetts mon dossier, je règle les frais de traitement et déclare mon paiement.

Après avoir minutieusement vérifié que tout est **complet** et **correct**, je soumetts mon dossier en ligne.

Après la soumission, je recevrai un mail (**pas forcément dans l'immédiat**) m' enjoignant à régler des frais de traitement de dossier fixés à 7400 Gourdes via la banque ou directement à la caisse de l'Institut Français en Haïti ou à travers tout autre moyen jugé applicable (tout dépendra des dispositions définitives qui seront adoptées). Je note que **ce montant pourrait faire l'objet d'actualisation**. Le message me communiquera les modalités de paiement (moyen requis, délais, montant actualisé..).


Après la transaction, je déclare mon paiement sur la plateforme à la rubrique qui en porte l'intitulé. Comme moyen de paiement, j'indique « Dépôt bancaire ». Comme « Référence de paiement », je mets le code ou numéro indiqué sur le reçu de paiement et je renseigne les autres champs, tel qu'indiqué par la capture d'écran ci-dessous :

Détail du paiement		Modifier
Date de paiement :	Montant : 7400.00 Gourdes	
Moyen de paiement :	Nom du payeur :	
Référence du paiement :	Banque, agence bancaire, ville :	

Ensuite, l'Espace Campus France validera mon paiement et la plateforme générera un fichier en format PDF intitulé « **Quittance de paiement** ». Je téléchargerai ce justificatif grâce auquel je bénéficierai d'un demi-tarif pour ma demande de visa au Consulat (en cas d'acceptation d'un établissement). Donc, je me rappellerai que lorsque le consulat me demandera la quittance pour l'application du tarif réduit, **il ne s'agira pas du reçu de paiement que m'a remis la banque, mais plutôt de la fiche de quittance que j'aurai à télécharger après la validation de ma déclaration de paiement**. Sans la présentation de la quittance, je paierai l'intégralité des frais de demande de visa.

Voici comment se présente une « **Quittance de paiement** » :

Capture d'écran / Figure 11 : Quittance de paiement

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES</p> <p>MINISTÈRE DE LA CULTURE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	Espace Campus France Haïti
<h3>Quittance de paiement de frais de dossier</h3>	
Nom :	Montant payé : 7 400 Gourdes
Prénom : ,	Date de paiement :
Date de naissance :	Moyen de paiement : Dépot bancaire
N° de dossier : HT	Date de validation :

Une fois le dossier soumis, les frais payés puis validés, L'Espace Campus France vérifie mon votre dossier.

S'il manque un renseignement ou un justificatif, mon dossier me sera retourné. Je recevrai alors un message m'engageant à le compléter ou le corriger avant de le soumettre à nouveau.

Capture d'écran / Figure 12 : Je vérifie et soumetts mon dossier

Je soumetts mon dossier

Je vérifie que mon dossier est complet, et je le complète si besoin

Mes informations personnelles

Ma situation personnelle **Complet** [Accéder à la section](#)

Mon parcours et mes diplômes **Complet** [Accéder à la section](#)

Mes compétences linguistiques **Complet** [Accéder à la section](#)

Mon panier de formations

Complet [Accéder à la section](#)

Je relis mon dossier et je le soumetts à mon espace Campus France



J'ai bien relu mon dossier et je certifie l'exactitude des informations qu'il contient

Attention, après la soumission de votre dossier, vous ne pourrez plus le modifier ! Pensez à payer les frais Campus France afin que votre dossier soit traité ! (Pour plus de détails, veuillez consulter notre site internet).

Je soumetts mon dossier à l'Espace Campus France

4. Je passe mon entretien pédagogique

Après la validation de mon dossier par l'Espace Campus France, je recevrai une convocation par e-mail à un entretien pédagogique. Il s'agit en quelque sorte d'un entretien de candidature qui servira de repère pour la suite, tant pour les établissements en France qui vont recevoir ma demande d'admission que pour l'Ambassade de France en Haïti qui va recevoir ma demande de visa...

Au cours de l'entretien pédagogique, je présenterai mon projet professionnel par rapport aux études choisies en France. Je justifierai mes choix de formation et exprimerai mes motivations. Je dois avoir une bonne connaissance des parcours de formations visés et être en mesure de « justifier » en quoi ces choix me permettront d'atteindre mes objectifs de carrière. Le conseiller ou la conseillère d'entretien me guidera tout en m'aidant à **évaluer la viabilité de mon projet d'études sur tous les aspects**...

À l'issue de cet échange, mon dossier sera directement transmis aux établissements.

5. Je reçois les réponses des établissements !

JE REÇOIS UNE ACCEPTATION D'UN ÉTABLISSEMENT !

QUE DOIS-JE FAIRE APRÈS ?

Les établissements analysent mon dossier entre février et mai 2022. Dans le cas où je ne reçois pas de réponse positive, la procédure s'arrête pour moi à ce stade. Je reçois un mail m'informant que je viens de recevoir une réponse d'un établissement et, bonne nouvelle, j'ai obtenu une admission ! Pour enregistrer cette acceptation et finaliser sur la plateforme, je dois suivre cette démarche :

- Je me connecte à l'application : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance> et je clique sur « Je suis accepté », en haut et un peu à gauche de l'écran.

Capture d'écran / Figure 13 : Je finalise la procédure



1 - Je finalise ma procédure

Dans cette étape, vous énumérez les raisons pour lesquelles vous souhaitez partir étudier en France et pour lesquelles vous disposez d'attestations, puis vous complétez vos informations personnelles. N'oubliez pas enfin de soumettre votre dossier !

1.1 - Je choisis mes projets d'études

Vous pouvez ajouter plusieurs projets d'études, tels que des acceptations pour des formations diplômantes, des formations Français Langue Étrangère, des concours, des échanges...
Vous ne pouvez pas ajouter plusieurs acceptations pour une formation diplômante.

Appeler : Une acceptation électronique issue de l'application Etudes en France

Appeler

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

- Dans le menu déroulant (« Ajouter »), je choisis : « **Acceptation électronique** obtenue à travers la procédure « Études en France ».
- Ensuite, je sélectionne la formation à laquelle j'ai obtenu l'admission (elle sera affichée automatiquement) puis je confirme mon choix.

À l'issue de cette étape, la plateforme génère un fichier PDF intitulé « Attestation d'acceptation » que je téléchargerai à la rubrique « Je finalise ma procédure ». C'est l'un des documents requis pour la demande de visa.

QUE FAIRE AU CAS OÙ JE N'AURAIS PAS REÇU DE RÉPONSE DES ÉTABLISSEMENTS ?

S'il arrive que je ne reçoive pas de réponse d'un ou de plusieurs établissements de mon panier de formations, je contacte directement les responsables des entités concernées. En consultant mon panier de formations, je peux cliquer sur l'onglet « Consulter » ou « Détails » de la rangée descriptive de l'établissement pour saisir les coordonnées des responsables et les contacter par e-mail et/ou par téléphone. **DONC, JE N'AURAI PAS À CONTACTER L'ESPACE CAMPUS FRANCE POUR CELA.**

QUE FAIRE SUITE À UNE ADMISSION OBTENUE EN DEHORS DE LA PROCÉDURE « ÉTUDES EN FRANCE » ?

L'établissement qui m'intéresse **N'EST PAS connecté** à la procédure « Études en France ». Je l'ai donc contacté directement, j'ai obtenu l'autorisation de déposer mon dossier de candidature sans passer par la procédure « Études en France » et j'ai eu une acceptation !

OU :

J'ai le **BAC FRANÇAIS** depuis 2021 ou bien je l'aurai en 2022 ; j'ai eu mon acceptation via la plateforme PARCOURSUP.

Que dois-je faire ensuite pour que l'Espace Campus France valide mon acceptation et me permette de continuer vers la demande de visa ?

1. Je me connecte à l'application : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance> ou j'y crée un compte en suivant la démarche décrite antérieurement dans ce guide (section « II. JE CRÉE MON COMPTE », page 9).
2. Une fois dans mon espace personnel, je clique sur « Je suis accepté », en haut et un peu à gauche de l'écran.
3. Je sélectionne « Une acceptation reçue en dehors de la plateforme *Études en France* ».
4. Je sélectionne « Je suis dans un autre cas », puis « Autre ».
5. Je cherche la formation dans le catalogue ou l'insère moi-même.
6. Je décris la formation : année d'entrée, niveau, diplôme préparé, etc.
7. J'indiquer les dates du séjour en France, c'est à dire la date de la rentrée universitaire et de la fin des cours.
8. J'ajoute un texte exprimant ma motivation à poursuivre mes études en France
9. J'ajoute le fichier de mon acceptation qui doit indiquer la date de la rentrée et le niveau de la formation, entre autres.
10. Je soumetts mon dossier à l'Espace Campus France qui le vérifie, émet des recommandations (ajouts / corrections) s'il y a lieu, puis valide mon dossier.
11. Une fois mon dossier validé, je télécharge le document intitulé « Attestation d'acceptations » à la rubrique « Je finalise ma procédure ». C'est l'un des documents requis pour la demande de visa.

N.B. : Pour les acceptations reçues via [PARCOURSUP.fr](https://parcoursup.fr), je dois joindre l'attestation de préinscription téléchargée sur PARCOURSUP et ajouter une capture d'écran indiquant que j'ai renoncé aux autres vœux.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES APPLICATIONS *E-Candidat*, *Ciell2* OU *Apoflux*

Les admissions obtenues en dehors de la procédure « Études en France » auprès d'établissements pourtant connectés à celle-ci ne seront pas validées et les étudiants concernés ne seront donc pas habilités à déposer une demande de visa. Ainsi, nous invitons les résidents en Haïti, qui auront besoin d'un **visa étudiant pour la France** après avoir reçu l'acceptation d'un établissement français, à ne pas utiliser les applications de candidature comme ***E-Candidat*, *Ciell2* ou *Apoflux***. Ces applications sont réservées aux candidats résidant en France ou dans des pays où la procédure « Études en France » n'est pas présente (comme c'était le cas en Haïti jusqu'en 2018). Les postulants résidant en Haïti sont habilités à recourir à une application de candidature autre que la procédure « Études en France » **uniquement dans l'un ou l'autre des cas suivants** :

1. **L'établissement visé n'est pas connecté à la procédure « Études en France »**. La liste des établissements dits « connectés » est consultable à l'adresse suivante : https://ressources.campusfrance.org/pratique/eef/fr/etablissements_connectes_fr.pdf. La procédure pour les **établissements non-connectés** est décrite à la section de ce guide intitulée « *Cas d'une admission obtenue en dehors de la procédure Études en France* ».
2. **La formation visée n'est pas disponible sur la plateforme « Études en France »**. Dans certains cas, l'établissement est connecté à la procédure alors que certaines de ses offres de formations ne sont pas accessibles aux candidatures à travers la plateforme. Dans beaucoup des cas, une **formation non accessible aux candidatures via l'application « Études en France »** est une **formation fermée aux étudiants de l'étranger**.
3. **La formation visée se déroulera à distance**. Dans ce cas, l'étudiant n'aura pas besoin de visa étudiant ni de titre de séjour en France, car sa présence physique ne sera pas nécessaire sur le territoire français.

Dans l'un ou l'autre cas susmentionné, l'établissement doit préciser explicitement que les candidatures peuvent être déposées via ***E-Candidat*, *Ciell2*, *Apoflux*** ou autre...

PARCOURSUP : CAS DES TITULAIRES (OU FUTURS TITULAIRES) DU BAC FRANÇAIS

PARCOURSUP.fr est la plateforme nationale de préinscription en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur en France, **s'adressant prioritairement aux « fraîchement titulaires » et « prochains titulaires » du BACCALAURÉAT FRANÇAIS**, c'est-à-dire les élèves qui ont passé le Bac français en 2021 ou qui vont le passer en 2022 (actuels élèves de Terminale).

Les candidats relevant du Bac français et qui auront obtenu une acceptation d'un établissement en France via **PARCOURSUP.fr** devront **OBLIGATOIREMENT** déposer le fichier de cette attestation d'admission ou de pré-inscription sur la plateforme « Études en France » à l'adresse **<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>** pour qu'elle soit validée par l'*Espace Campus France (ECF)* et instruite pédagogiquement par le *Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)* de l'Ambassade de France en Haïti. **Sans cette démarche, ils ne pourront pas procéder à la demande de visa.**

Les candidats non-titulaires du Bac français sont autorisés à utiliser la plateforme **PARCOURSUP.fr** uniquement dans l'un des cas suivants :

1. Demande d'admission à un « Institut de Formation en **Soins Infirmiers** (IFSI) »
2. Demande d'admission à un « Brevet de Technicien Supérieur (BTS) » ou « Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) » dans un lycée ou dans un autre type d'établissement dans le cadre d'une **procédure parallèle** à la démarche « Études en France » ou dans le cas d'un **établissement non-connecté** (dans l'un ou l'autre scénario, l'établissement doit indiquer explicitement que les candidatures doivent passer par **PARCOURSUP**)

Selon votre profil et vos besoins, l'**Espace Campus France en Haïti** vous accompagnera vers la concrétisation de votre projet d'études.

QUE FAIRE SUITE À UNE ADMISSION OBTENUE VIA « CAMPUSART » ?

En visitant le portail [CAMPUSART.org](https://campusart.org), je me rends compte qu'il s'agit d'une plateforme de candidature constituée d'établissements d'enseignement supérieur français offrant des formations en art, design, mode, musique, architecture, 3D, entre autres. Je note que ce réseau est géré par l'Agence Campus France, avec le soutien des ministères de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de l'Europe et des affaires étrangères, et de la Culture, ainsi que de l'ANdÉA (Association nationale des écoles supérieures d'art).

Après une admission via CampusArt, je dois suivre la démarche prescrite à la page précédente pour les admissions obtenue en dehors de la procédure « Études en France ». Pour connaître le calendrier de la procédure CampusArt pour l'année universitaire 2022-2023, vous pouvez consulter le site campusart.org.

Capture d'écran | Série de figures 14 : Scénario du dépôt d'une acceptation obtenue en dehors de la procédure « Études en France »

J'ai reçu une acceptation ou une convocation sur papier

Vous avez reçu une acceptation papier pour des études en France, ou une convocation pour un concours.

- 1) Sélectionnez le cas qui vous correspond. Si vous ne trouvez pas, sélectionnez Je suis dans un autre cas.
 - 2) Recherchez votre formation dans le catalogue. Si vous ne la trouvez pas, saisissez vos caractéristiques.
 - 3) Sélectionnez l'établissement qui vous accueille. Si vous ne le trouvez pas, saisissez son nom et sa localisation.
 - 4) Indiquez les dates de votre séjour en France.
 - 5) Saisissez vos motivations
- Enregistrez vos modifications, puis...
- 6) Joignez obligatoirement une pièce justificative (scan de votre acceptation ou de votre convocation).

1) Je sélectionne le cas qui me concerne

J'ai reçu une acceptation papier pour une formation qui est dans mon dossier de candidature
 Je suis dans un autre cas * :

Je suis accepté

1 - Je finalise ma procédure

Dans cette étape, vous énumérez les raisons pour lesquelles vous souhaitez partir étudier en France et pour lesquelles vous disposez d'attestations, puis vous complétez vos informations personnelles. N'oubliez pas enfin de soumettre votre dossier !

1.1 - Je choisis mes projets d'études

Vous pouvez ajouter plusieurs projets d'études, tels que des acceptations pour des formations diplômantes, des formations Français Langue Etrangère, des concours, des échanges... WWW
 Vous ne pouvez pas ajouter plusieurs acceptations pour une formation diplômante.

Ajouter Ajouter

1.2 - Je saisis mes informations personnelles

J'ai reçu une acceptation ou une convocation sur papier

Vous avez reçu une acceptation papier pour des études en France, ou une convocation pour un concours.

- 1) Sélectionnez le cas qui vous correspond. Si vous ne trouvez pas, sélectionnez Je suis dans un autre cas.
 - 2) Recherchez votre formation dans le catalogue. Si vous ne la trouvez pas, saisissez vos caractéristiques.
 - 3) Sélectionnez l'établissement qui vous accueille. Si vous ne le trouvez pas, saisissez son nom et sa localisation.
 - 4) Indiquez les dates de votre séjour en France.
 - 5) Saisissez vos motivations
- Enregistrez vos modifications, puis...
- 6) Joignez obligatoirement une pièce justificative (scan de votre acceptation ou de votre convocation).

1) Je sélectionne le cas qui me concerne

J'ai reçu une acceptation papier pour une formation qui est dans mon dossier de candidature
 Je suis dans un autre cas * :

2) Je décris ma formation

Je recherche ma formation dans le catalogue. Si je ne la trouve pas, et seulement dans ce cas, je la décris en texte libre

[Rechercher une formation dans le catalogue](#)

- J'ai trouvé ma formation dans le catalogue
 Je n'ai pas trouvé ma formation dans le catalogue

Formation * :

Année d'entrée * : Niveau * :

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

2) Je décris ma formation

Je recherche ma formation dans le catalogue. Si je ne la trouve pas, et seulement dans ce cas, je la décris en texte libre

Rechercher une formation dans le catalogue

J'ai trouvé ma formation dans le catalogue

Je n'ai pas trouvé ma formation dans le catalogue

Formation * :

Année d'entrée * : Niveau * :

Domaine * :

Type de diplôme * :

Il s'agit du niveau de la formation en France

3) Je sélectionne l'établissement qui m'accueille

Université ou groupement d'établissements * :

Etablissement * :

Si l'établissement n'est pas présent dans la liste, je choisis Autre et je saisis son nom et sa localisation (ville) :

Site d'enseignement * :

Ville * :

3) Je choisis mon année d'entrée

année 1 (bac + 4)

4) Je sélectionne un établissement parmi ceux qui proposent cette formation

Université Panthéon-Assas

UFR de droit et de sciences politiques (cycle master)

Site de Paris

[Sélectionner cette formation](#)

5) Je relis la fiche de la formation choisie

[Master pro Droit mention droit privé \(année 1\) Université Panthéon-Assas - UFR de droit et de sciences politiques \(cycle master\) - Site de Paris](#)

Sélectionner cette formation

Annuler

QUE FAIRE SUITE À UNE ADMISSION À UN « PROGRAMME D'ÉCHANGE » ?

Je dois d'abord savoir ce qu'est un « programme d'échange ».

Il s'agit d'un dispositif inter-universitaire facilitant la mobilité des étudiants et la coopération académique. Littéralement, c'est un **accord** mis en place par au moins deux établissements permettant à ces derniers d'« échanger » des étudiants ou des enseignants à travers des filières communes.

▪ Exemple :

L'*Université A* a un programme d'échange avec l'*Université B*. Cela implique qu'un étudiant en 2^{ème} année de Licence de Droit au sein de l'*Université A* peut poursuivre sa 3^{ème} année de Licence à l'*Université B* et y obtenir son diplôme dans le cadre d'un **accord entre les deux établissements**.

Jusqu'à présent, les étudiants haïtiens partent en France dans le cadre d'une « mobilité individuelle » et non d'un programme d'échange.

Toutefois, je dois m'informer de la démarche à suivre après une admission à un programme d'échange, puisqu'il est possible que les choses évoluent entre établissements français et haïtiens.

1. Je me connecte à l'application <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance> ou j'y crée un compte en suivant la démarche décrite antérieurement dans ce guide (section « II. JE CRÉE MON COMPTE »).
2. Une fois dans mon espace personnel, je clique sur « Je suis accepté », en haut et un peu à gauche de l'écran.
3. Je sélectionne « Je suis accepté pour un échange avec un établissement français ».

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

4. Je sélectionner mon établissement actuel en Haïti dans la liste ou je tape son nom si je ne le trouve pas dans la liste.
5. Je sélectionne l'établissement français qui m'a accepté pour l'échange ou je tape son nom si je ne le trouve pas dans la liste.
6. Je vérifier le nom du programme d'échange et j'indique ses caractéristiques.
7. Je joins l'attestation ou la convention d'échange précisant les modalités.

Capture d'écran | **Figure 15 : J'ai obtenu une admission à un programme d'échange.**



Je suis accepté

1 - Je finalise ma procédure

Dans cette étape, vous énumérez les raisons pour lesquelles vous souhaitez partir étudier en France et pour lesquelles vous disposez d'attestations, puis vous complétez vos informations personnelles. N'oubliez pas enfin de soumettre votre dossier !

1.1 - Je choisis mes projets d'études

Vous pouvez ajouter plusieurs projets d'études, tels que des acceptations pour des formations diplômantes, des formations Français Langue Etrangère, des concours, des échanges... WWW
Vous ne pouvez pas ajouter plusieurs acceptations pour une formation diplômante.

Ajouter

- Une acceptation pour un programme d'échange avec un établissement français
- Une acceptation pour un programme d'échange avec un établissement français
- Une acceptation papier reçue en dehors de l'application Etudes en France

Ajouter

6. Je prépare ma demande de visa

Après la validation de mon acceptation par l'Espace Campus France, je reçois un mail automatique m'enjoignant à constituer mon dossier de demande de visa-étudiant et prendre rendez-vous au Consulat pour déposer ma demande (Impasse Gardère, Avenue Christophe). Le message précisera par quel moyen obtenir le rendez-vous.

Si j'ai eu mon admission via la procédure « Études en France » (acceptation électronique) et payé les frais de traitement de dossier de candidature, je bénéficie d'un tarif réduit sur les frais de demande de visa.

Je garde en mémoire que mon dossier de demande de visa sera traité par le Consulat et non par l'Espace Campus France.

Je m'y prends à l'avance :

- Je note qu'une admission à un établissement en France ne garantit pas automatiquement le visa. En plus d'être accepté par un établissement en France, je dois être en mesure de fournir au Consulat des preuves de ressources financières suffisantes à me permettre de subvenir à mes besoins durant mon séjour.
- Je dois également disposer d'un logement. Pour les chambres en résidence universitaire, je ferai ma demande directement sur le site www.trouverunlogement.lescrous.fr. Pour me renseigner sur les logements en résidence privée, je consulte le site de Campus France : www.campusfrance.org/fr/logement-etudiant-en-France.
- Des conseils sur le budget : www.campusfrance.org/preparer-budget-etudiant-France
- Pour remplir le formulaire de demande de visa, j'utilise l'assistant en ligne : www.france-visas.gouv.fr
- Si j'ai des questions, j'écris à visas.port-au-prince-amba@diplomatie.gouv.fr ou j'appelle au **+509 29 99 90 00**.

GUIDE DE CANDIDATURE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES EN FRANCE

- Je prends connaissance de la liste de documents devant constituer le dossier de demande de visa :

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR ETUDIANT

- Le dossier **doit comporter 2 jeux de documents** : un jeu d'originaux (qui vous sera rendu) et l'autre jeu contenant uniquement les photocopies.
- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;**
- **Frais de dossier** (non remboursable) : contrevaletur de 99 euros en gourdes,
- La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement la délivrance du visa. En outre des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourraient être demandés.
- La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du visa.

**LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER
EN 2 JEUX SEPARES ET TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT**

1		1 formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli recto/verso et signé (Indiquez un ou plusieurs numéros de téléphone joignables en Haïti + adresse e-mail)
2		1 photographie d'identité récente aux normes (couleur, fond clair, de face, tête nue, non scannée)
3		Passeport ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin de validité du visa + photocopie de la page d'identité et de celles où figurent, le cas échéant, le dernier visa et les cachets d'entrée et de sortie du territoire français
4		Frais de dossier (non remboursable) : contrevaletur de 99 € en gourde sauf pour les boursiers du gouvernement français, boursiers Eiffel, boursiers BRH de l'Amitié France-Haïti, entre autres... (gratuité) et les candidats ayant obtenu leur admission à travers la procédure « Etudes en France » à travers l'Espace Campus France en Haïti (tarif réduit)
5		Attestation d'acceptation (ou de préinscription) générée par l'application « Etudes en France » mentionnant le n° de dossier (CAMPUS FRANCE) + Quittance de paiement des frais de traitement de dossier de candidature si l'admission a été obtenue à travers la procédure « Etudes en France » (CAMPUS FRANCE)
6		Dernier certificat de scolarité et copies des derniers diplômes obtenus. Pour les élèves de terminale : relevé de notes avec mention réussite au Baccalauréat + bulletins de notes des classes de Première et de Terminale.
7		Justificatifs d'hébergement : <ul style="list-style-type: none"> - Si le logement a été loué : copie du bail - Si un logement gratuit est mis à disposition : attestation de l'hébergeant sur papier libre et copie de sa carte d'identité française ou de son titre de séjour valide pour la durée des études (les attestations d'accueil délivrées par les mairies ne sont pas prises en compte), 3 quittances de loyer, contrat de location ou copie des impôts fonciers pour ceux qui sont propriétaires de leur logement, - Pour un logement en cité universitaire : attestation du CROUS NB : Les étudiants inscrits en master ou diplôme équivalent, participant à une mobilité encadrée et bénéficiant d'un financement par une autorité publique française ou étrangère, sont dispensés de produire les justificatifs d'hébergement.
8		Justificatifs de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour : 1/ Boursiers du gouvernement français ou étranger : attestation de bourse indiquant le montant et la durée de la bourse attribuée. 2/ Pour les autres demandeurs, un minimum mensuel de 615 € est exigé, soit 7380 € pour une année d'études. Les preuves suivantes doivent être fournies : attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français ou justificatif de ressources suffisantes, fiables et régulières ou prise en charge par un répondant qui doit justifier des ressources suffisantes, fiables et régulières.
9		Formulaire OFII dont le volet supérieur est rempli par le demandeur (disponible au service des visas)

Mes contacts

Espace Campus France | Institut Français en Haïti

99, Avenue Lamartinière, Bois-Verna

HT 6110 PORT-AU-PRINCE

Écrivez-nous : campusfrance@institutfrancaishaiti.org, ascf@institutfrancaishaiti.org

Appelez-nous : +509 28 11 44 11 / 28 13 00 14

Responsable : Josemar ST-VICTOR



ATTENTION AUX ARNAQUES !

L'Ambassade de France et l'Espace Campus France de l'Institut Français à Port-au-Prince sont les seuls interlocuteurs en Haïti pour la mise en œuvre de la procédure « Études en France ». Ils ne disposent, par conséquent, d'aucun intermédiaire autorisé à fournir en leur nom les services susmentionnés.